

De : Guillaume Barazzone/ca/ville-ge
A : simon.brandt@cm.ville-ge.ch
Cc : Philippe Krebs/dfi/ville-ge@ville-ge, Stephanie Sturzenegger/deus/ville-ge@ville-ge, Sebastien Vionnet/deus/ville-ge@ville-ge, Lucien Scherly/deus/ville-ge@ville-ge
Date : 22.12.2017 16:09
Objet : Réponses du DEUS à la CF du 19.12.2017
Envoyé par : Berdice Bettaieb

Monsieur le Président de la Commission des finances,
Cher Simon,

Lors de l'audition du DEUS à la Commission des finances du 19 décembre dernier, trois questions ont été posées par des commissaires auxquelles je peux apporter les réponses ci-dessous :

1. M. Gomez souhaitait savoir la quantité de déchets incinérés par habitant en 2016 (lien avec l'objectif de diminuer de 1,8% par an les déchets incinérés)

Voici la quantité (en KG) de déchets incinérées en moyenne par habitant de la Ville de Genève ces 3 dernières années :

- Année 2014 : 217.9 kg/habitant/an
- Année 2015 : 212.6 kg/habitant/an
- Année 2016 : 209 kg/habitant/an

2. M. Subilia souhaitait connaître le montant des revenus générés en 2016 par les sanctions infligées par des employés de la Ville de Genève aux contrevenants qui abandonnent ou sortent leurs déchets volumineux le mauvais jour de collecte sur le domaine public

En 2016, le SEEP a envoyé 400 factures pour des infractions de ce type pour un montant total de CHF 138'400.-. Toutefois, je tiens à préciser que nous n'inscrivons pas de montant prévisionnel au projet de budget concernant ce type d'infractions.

3. Mme Schlechten souhaitait savoir à quoi correspondent les gratuités attribuées par le SEEP sur les affichages publicitaires sis sur le territoire de la Ville de Genève

Il s'agit des gratuités offertes par la Ville de Genève (panneaux peints, banderoles). On y retrouve aussi les enseignes lumineuses et les croix vertes des pharmacies. Une dernière partie concerne les drapeaux, fanions ou oriflammes pour les fondations et associations. Les prestations compensées (ou gratuités) de Néo Advertising ne sont pas comptabilisées en tant que gratuités sur les comptes de la Ville. On retrouve cette ligne budgétaire dans le chapitre 42 "Taxes".

En espérant avoir ainsi répondu aux questions des membres de la commission, je t'adresse, Monsieur le Président de la Commission des finances, cher Simon, mes meilleures salutations.

Guillaume Barazzone